

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 novembre 2009
(convocation du 16 novembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Novembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean Jacques à M. MOULINIER Maxime à cpter de 10 h 00
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick à cpter de 10 h 45
M. FREYGEFOND Ludovic à M. FELTESSE Vincent
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 11 h 00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude à cpter de 10 h 55
M. SEUROT Bernard à M. BRON Jean-Charles à cpter de 10 h 10
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BRUGERE Nicolas
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan

Mlle. DELTIMPLE Nathalie à Mlle. EL KHADIR Samira
M. DUBOS Gérard à M. CHARRIER Alain
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPOUY Alain
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PALAU Jean-Charles à Mme. PARCELIER Muriel
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à cpter de 11 h 10
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00
puis à cpter de 12 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

EXCUSE :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Exercice 2009 - Budget Principal et Budgets Annexes - Décision Modificative n°
8 - Adoption**

Monsieur ANZIANI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et inscriptions nouvelles au sein de la présente Décision Modificative n°8 qui, tout comme le budget primitif, se présente, en dépenses et en recettes d'investissement et de fonctionnement, sous la forme de mouvements budgétaires, de mouvements réels et de mouvement d'ordre.

Tous budgets confondus, en grandes masses et en synthèse, cette Décision Modificative se présente comme suit :

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d'Ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	2.381.282,91	-5.725.414,09	-3.187.283,13	-14.192.097,47	5.568.566,04	8.466.683,38
Section de fonctionnement	4.040.288,68	4.039.309,10	634.402,87	3.531.540,63	3.405.885,81	507.768,47
TOTAUX	6.421.571,59	-1.686.104,99	-2.552.880,26	-10.660.556,84	8.974.451,85	8.974.451,85
Déficit	-8.107.676,58		-8.107.676,58			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	-1.686.104,99	-1.686.104,99	-10.660.556,84	-10.660.556,84	8.974.451,85	8.974.451,85

Comme le tableau ci-dessus le fait apparaître, les mouvements budgétaires s'établissent en première lecture, en dépenses, à 6.421.571,59 € et en recettes à -1.686.104,99 €, soit un déficit d'un montant de 8.107.676,58 € provenant d'une part, de la section d'investissement du budget annexe Transport à hauteur de 8.106.697 € et, d'autre part, de la section de fonctionnement du budget annexe de la ZAC du Tasta à Bruges à hauteur de 979,58 €, mais déficit qui n'est qu'apparent car il se trouve largement couvert au budget annexe Transport par l'excédent prévisionnel de 11.606.697 € qui est apparu dès le budget primitif 2009 et qui a été laissé en attente d'utilisation pour, comme c'est le cas aujourd'hui, effacer des prévisions d'emprunt avant le terme du présent exercice.

Au budget annexe de la ZAC du Tasta à Bruges, il s'agit de l'utilisation dans la présente décision modificative d'un léger excédent de fonctionnement qui avait été laissée également en attente d'utilisation au Budget Supplémentaire 2009.

Les mouvements réels s'élèvent, quant à eux, à -2.552.880,26 € en dépenses et à -10.660.556,84 € en recettes, les mouvements d'ordre s'équilibrant en recettes et dépenses à hauteur de 8.974.451,85 €.

Ceci étant précisé, la présente Décision Modificative appelle les principaux commentaires suivants :

Tout d'abord, les mouvements d'ordre rassemblent dans les divers budgets des écritures de type patrimonial qui s'équilibrent en recettes et dépenses et comportent notamment sur les budgets annexes à comptabilité de stocks et à inventaire intermittent (budgets annexes Caveaux, Lotissements, ZAC, ZAC du Tasta à Bruges et ZAC des Quais à Floirac) des écritures de constitution ou de sortie de stocks en lien avec, pour la constitution de stocks, les travaux réalisés pendant l'année et pour les sorties de stocks avec les cessions intervenues, cessions qu'il convient de retracer avant le terme de l'exercice, dans les écritures avec les éventuelles quote parts de subventions provenant du budget principal.

La comptabilisation de ces produits de cession permet, en outre, soit de réduire les prévisions de versement d'avance par le budget principal, soit, si ces avances ont déjà été versées, d'effectuer un remboursement au budget principal de tout ou partie de ces avances par les budgets annexes concernés.

De même, figure dans les mouvements d'ordre le retour par le budget principal au budget annexe Transports, sous forme de subvention d'équipement, de reliquats de crédits financés par l'enveloppe du Tramway pour des travaux (déviations de réseaux, reconstitution de places de stationnement et aménagements divers) afférents à la deuxième phase du Tramway.

Au budget annexe Transports, le versement de cette subvention d'équipement (4.707.486,82 €) permet d'effacer, à due concurrence, des prévisions d'emprunts afférentes à la 2^{ème} phase d'Tramway.

Par ailleurs, des crédits sont également ouverts, tant au budget principal qu'au budget annexe Parcs de Stationnement, pour remettre à ce dernier budget, en actif/passif, les travaux de modification des trémies d'accès et d'habillage du parc Saint-Christoly à Bordeaux, préalablement à leur remise en affectation à la Régie Parcub.

Au budget annexe Transports, des crédits sont, enfin, ouverts pour procéder à des régularisations de prêt à usage dans le cadre de la délégation de service public venue à échéance.

Au titre des mouvements réels et plus particulièrement au budget principal, il peut être noté :

- Des ajustements opérés, en dépenses et recettes, de prévisions de participations attendues au titre de divers PAE, encassemens qui se révèlent du fait de la crise immobilière, moins importants qu'escompté.
- Le retour en provenance des budgets annexes Lotissements et ZAC, d'avances ou la réduction de prévisions d'avances, permet, en outre, de relever, une nouvelle fois, dans l'exercice, les crédits d'acquisitions foncières à hauteur de 2.451.202,39 € dont 100.000 € pour la ligne, consommée en totalité, relatives aux alignements ponctuels de voirie.
- Les titres émis permettent également de relever de nouveau de 600.000 €, la ligne des "Travaux exécutés à la demande des promoteurs et convoyeurs de fonds" ligne déjà abondée à hauteur de 400.000 €, dans le cadre de la décision modificative n°7.

Enfin et comme indiqué en préambule, cette Décision Modificative est mise à profit pour effacer de nouvelles prévisions d'emprunts à concurrence de :

- 715.846,11 € au budget principal
- 543,99 € au budget annexe Assainissement
- 13.864.159,18 € au budget annexe Transports
- 744.923,07 € au budget annexe ZAC du Tasta à Bruges

représentant un total de 15.325.472,35 € venant s'ajouter aux annulations opérées principalement dans le cadre du budget supplémentaire 2009.

Tels sont les principaux commentaires qu'appelle la présente Décision Modificative.

Ceci ayant été exposé :

- Vu notamment l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivité Territoriales ;
- Vu les dispositions de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14 rénovée applicable depuis le 1^{er} janvier 2006 ;
- Vu les dispositions de l'Instruction M4 rénovée et ses dérivés applicables depuis le 1^{er} janvier 2008 ;
- Vu la délibération n°2008/0748 du 28 novembre 2008 arrêtant les modalités de vote du budget à compter du 1^{er} janvier 2009 pour les budgets appliquant l'Instruction Budgétaire et Comptable M14 ;

Il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir :

- **ADOPTER**, par nature, avec présentation fonctionnelle pour le budget principal et par chapitre, la présente Décision Modificative n° 8 qui, tous budgets confondus, et en mouvements budgétaires s'élève, pour les motifs précédemment exposés, à 6.421.571,59 € en dépenses et à -1.686.104,99 € en recettes,
- **AUTORISER** formellement :
 - Le versement par le budget principal, dans le respect des dispositions prévues par les articles 7 et 15 de la loi d'orientation des Transports Intérieurs (LOTI) du 30 septembre 1982 d'une subvention d'équipement d'un montant de 4.707.486,82 € au budget annexe Transports pour financer à même hauteur une partie des travaux de réalisation de la 2^{ème} Phase du Tramway par réduction de la prévision d'emprunt apparaissant encore dans ce budget pour assurer le financement de ce projet.
 - Le versement par le budget principal, dans le respect des dispositions de l'article L 2224-2 du CCGT et plus précisément du 2^o de cet article, une subvention d'équipement d'un montant de 710.259,73 € au budget annexe Parcs de Stationnement pour assurer le financement du transfert actif/passif, des travaux de modification des trémies d'accès et de l'habillage du Parc de Stationnement Saint-Christoly préalablement à la remise en affectation par ce dernier budget de la valeur de ces travaux à la Régie Parcub :
 - la réduction à concurrence de 548.389,11 € d'une prévision d'avance déjà décidée, à verser par le budget principal au budget annexe ouvert pour l'opération BIOPARC dans le budget annexe Lotissements,
 - le remboursement par ce même budget annexe au budget principal d'une avance déjà versée, à hauteur de 752.300,49 €,
 - le remboursement par le budget annexe "ZAC Haut Madère à Villenave d'Ornon au budget principal, à hauteur de 227.856,72 € d'une avance déjà consentie à ce budget,
 - la réduction à concurrence de 912.312,08 € d'une prévision d'avance déjà décidée, à verser par le budget principal au budget annexe ZAC du Tasta à Bruges,
 - la réduction à concurrence de 10.343,99 € d'une prévision d'avance déjà décidée, à verser par le budget principal au budget annexe ZAC de Floirac,
 - le versement par le budget principal d'une avance, à concurrence d'un montant de 300.000 €, au budget annexe "Caveaux" pour lui permettre de préfinancer la réalisation d'une tranche de caveaux dans l'attente de leur cession.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées par :

120 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 novembre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 DÉCEMBRE 2009**

PUBLIÉ LE : 4 DÉCEMBRE 2009

M. LUDOVIC FREYGEFOND